

R.P.E.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 450 100 euros
Siège social : Grande Rue
21160 FLAVIGNEROT
753 459 320 RCS DIJON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à
- 26 615,26 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 26 615,26 euros

A porter en totalité au compte « autres réserves »
Dont le solde est ainsi ramené à 1 459 472,14 euros

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Éric CLEMENCET

A blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)		Eric CLEMENCET		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	14 850,00	4 547,64	10 302,36	11 902,36
	Autres immobilisations corporelles	4 314,12	2 207,58	2 106,54	6 126,90
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	45 390,91		45 390,91	45 390,91
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	200 624,00		200 624,00	200 624,00
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	40,00		40,00	40,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	265 219,03	6 755,22	258 463,81	264 084,17
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises	531,00		531,00	343,26
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	300,00		300,00	5 925,00
	Autres créances	28 006,78		28 006,78	25 004,81
	Charges constatées d'avance	340,04		340,04	1 537,91
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (3)	1 600 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	90 692,31		90 692,31	164 394,27
	Total de l'actif circulant (IV)	1 719 870,13		1 719 870,13	1 797 205,25
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 985 089,16	6 755,22	1 978 333,94	2 061 289,42

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	40,00	40,00
(2) dont créances à plus d'un an		
(3) dont actions propres		
PRESENTATION		

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (dont versé 450 100,00)		450 100,00	450 100,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	RESERVES			
	Réserve légale		45 010,00	45 010,00
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		1 486 087,40	1 572 924,52
	Report à nouveau			
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(26 615,26)	(26 837,12)
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres		1 954 582,14	2 041 197,40
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
DETTE	Total des autres fonds propres			
	Provisions pour risques			
DETTE	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTE	DETTE FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		106,02	101,20
	Emprunts et dettes financières divers (2)			
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTE D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 800,78	5 721,79
	Dettes fiscales et sociales		18 345,00	14 269,03
DETTE	DETTE DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		500,00	
	Produits constatés d'avance			
DETTE	Total des dettes (1)		23 751,80	20 092,02
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
DETTE	TOTAL PASSIF		1 978 333,94	2 061 289,42
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(26 615,26)	(26 837,12)
DETTE	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		23 751,80	20 092,02
	(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	51 806,72		51 806,72	106 480,51
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	10 642,00		10 642,00	3 720,00
	Montant net du chiffre d'affaires	62 448,72		62 448,72	110 200,51
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				3 496,00
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			54 583,33	
	Autres produits			5 144,15	
Total des produits d'exploitation			122 176,20	113 696,51	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			38 579,02	76 099,38
	Variation de stocks			(187,74)	2 130,61
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			72 217,56	88 715,12
	Impôts, taxes et versements assimilés			496,28	92,56
	Salaires			1 800,00	7 200,00
	Cotisations sociales			1 468,80	5 940,24
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 462,02	7 850,41
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			58 963,50	
	Autres charges			95,66	
Total des charges d'exploitation			176 895,10	188 028,32	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(54 718,90)	(74 331,81)	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier			10 982,69	13 479,96	
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(54 718,90)	(74 331,81)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		19 200,00	15 968,00
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		8 903,64	6 896,50
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
Total des produits financiers			28 103,64	22 864,50
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			28 103,64	22 864,50
RESULTAT COURANT avant impôts			(26 615,26)	(51 467,31)
	Produits exceptionnels			68 903,85
	Charges exceptionnelles			44 273,66
RESULTAT EXCEPTIONNEL				24 630,19
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices				
Total des produits			150 279,84	205 464,86
Total des charges			176 895,10	232 301,98
RESULTAT DE L'EXERCICE			(26 615,26)	(26 837,12)
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Informations

Conformément à l'article L. 123-16-1 du Code de commerce, ces comptes annuels ne comportent pas d'annexe mais la liste des informations prévues à l'article 811-7 du Plan Comptable Général.

Changement de réglementation comptable :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Ces dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	95 €
675... Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	657... Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	58963.50 €
775... Produits de cession d'éléments d'actif	757... Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	54583.33 €
791... Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	7088... Avantages en nature	1600 €

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

